



Procès-verbal Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026

Le dimanche 22 mars 2026 à 10 h 30, les membres du Conseil Municipal de La Madeleine se sont réunis pour l'installation du Conseil, à l'Hôtel de Ville. La convocation a été envoyée, affichée aux portes de la Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le 18 mars 2026 conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Madame FRÉTÉ-BLONDIN Mathilde

Présents :

Monsieur LEPRÊTRE Sébastien, Madame MONIOT Nathalie, Monsieur GALIAY Artus, , Monsieur COLSON Pierre, Madame POULLIE Stéphanie, Monsieur BOURSIQUOT David, Madame REMY Dominique, Monsieur BRONSART François, Madame LE ROY Céline, Monsieur ROBIN Olivier, Madame COLIN Virginie, Monsieur SINGER Martial, Madame FAUCON Caroline, Monsieur DELAVAL Olivier, Madame BRICHET Céline, Monsieur SAMSON Olivier, Madame MARTIN DELALONDE Charlotte, Monsieur ZIZA Eryck, Madame SENSE Isabelle, Monsieur POUTRAIN Arnaud, Madame TELLIER Doriane, Monsieur LAURENT Quentin, Madame LECLERCQ Sylvine, Monsieur TYRAN François, Madame FRÉTÉ-BLONDIN Mathilde, Monsieur LONGUENESSE Justin, Madame JEANNEAU Claire, Monsieur DEZOTEUX Frédéric, Madame PETIT Valérie, Monsieur FAUVET Jean, Madame ROUSSEL Hélène, Monsieur RINALDI Roberto, Madame LACOSTE Marie Dominique : conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés-représentés :

Madame NIELOUD Mélanie, pouvoir Madame MONIOT
Monsieur FEDER Luc, pouvoir Monsieur GALIAY

Monsieur LEPRÊTRE, Maire de La Madeleine, ouvre la séance du Conseil Municipal en vue de son installation. Il salue l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le public en présentiel et en distanciel, et salue tout particulièrement la présence de Madame Elizabeth MASSE, Maire de Saint André, Conseillère Métropolitaine et Départementale, Monsieur Sébastien BROGNIART, Maire de Wambrechies, Conseiller Métropolitain, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire de Premesques, Conseiller Métropolitain et Régional, Monsieur Dominique LEGRAND, Maire de Marquette, Conseiller Métropolitain Délégué, Monsieur Franck DHERSIN, Conseiller Régional, Sénateur du Nord, ainsi que Madame Brigitte LISO, Députée de la 4^{ème} circonscription qui rejoindra le Conseil un peu plus tard.

Avant de céder la présidence à la doyenne du conseil, Monsieur LEPRÊTRE informe des résultats du scrutin du 15 mars 2026.

Sur 8 212 suffrages exprimés, la liste « La Madeleine ce lien entre nous » a recueilli 4 153 voix soit 27 sièges, la liste « La Madeleine au cœur de demain » a recueilli 2 374 voix soit 5 sièges et la liste « La Madeleine demain /Agir pour l'Avenir » a recueilli 1 685 voix soit 3 sièges.

À l'issue de ces élections où tous les sièges ont été pourvus dès le premier tour, ont été élus au Conseil Municipal de La Madeleine :

Sébastien LEPRÊTRE, Nathalie MONIOT, Artus GALIAY, Mélanie NIELOUD , Pierre COLSON, Stéphanie POULLIE, David BOURSIQUOT, Dominique REMY, François BRONSART, Céline LE ROY, Olivier ROBIN, Virginie COLIN, Martial SINGER, Caroline FAUCON, Olivier DELAVAL, Céline

BRICHET, Olivier SAMSON, Charlotte MARTIN-DELALONDE, Eryck ZIZA, Isabelle SENSE, Arnaud POUTRAIN, Doriane TELLIER, Quentin LAURENT, Sylvine LECLERCQ, François TYRAN, Mathilde FRÉTÉ-BLONDIN, Luc FEDER, Justin LONGUENESSE, Claire JEANNEAU, Frédéric DEZOTEUX, Valérie PETIT, Jean FAUVET, Hélène ROUSSEL, Roberto RINALDI, Marie Dominique LACOSTE.

Ils sont déclarés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur LEPRÊTRE propose enfin de désigner, avec l'accord du conseil municipal, la benjamine de l'assemblée communale comme secrétaire de séance. Il s'agit de Mathilde FRÉTÉ-BLONDIN.

Monsieur LEPRÊTRE cède la présidence à Dominique REMY la doyenne d'âge du Conseil Municipal.

Madame REMY salue l'ensemble de l'assemblée et informe que, conformément à la loi, en tant que doyenne de l'assemblée, elle doit procéder à l'appel nominal des membres du conseil.

Madame REMY constate que 33 conseillers sont présents et qu'ainsi, le quorum est atteint.

Avec l'accord du conseil municipal et pour le bon déroulement des opérations de vote inscrites à l'ordre du jour de la séance, Madame REMY propose de solliciter Madame Claire JEANNEAU et Monsieur Roberto RINALDI comme assesseurs.

Avant de procéder à l'élection du Maire, Madame REMY donne lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 20 du règlement intérieur du Conseil Municipal :

- L'article L.2122-4 du code général des collectivités territoriales dispose que « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électorales suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

- Quant à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il dispose que « le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Par ailleurs, selon l'article 20 du Règlement intérieur du Conseil Municipal : *« La parole est accordée par le Maire aux membres du conseil municipal qui la demandent. Un membre du conseil municipal ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au Maire et l'avoir obtenue. Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question ou trouble l'ordre par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire application des dispositions prévues à l'article 12. Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Maire. Au-delà du délai raisonnable de 5 minutes d'intervention, le Maire peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure très brièvement, afin de garantir la fluidité des débats et le bon déroulement de la séance ».*

Après ces rappels, Madame REMY demande à l'assemblée communale qui souhaite présenter sa candidature à la fonction de Maire de La Madeleine.

Monsieur Sébastien LEPRETRE présente sa candidature au titre de la liste « La Madeleine, ce lien entre nous ».

Monsieur Justin LONGUENESSE présente sa candidature au titre de la liste « La Madeleine au cœur de demain ».

Madame ROUSSEL présente sa candidature au titre de la liste « La Madeleine demain -Agir pour l'avenir ».

Madame REMY enregistre les 3 candidatures, et avant d'ouvrir le vote, demande aux candidats s'ils souhaitent s'exprimer dans le délai réglementaire de 5 minutes.

Madame REMY donne la parole à Mme ROUSSEL.

Mme ROUSSEL remercie Madame REMY et s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Chères Madeleinoises, Chers Madeleinois,

Ce matin, je me présente devant vous, à la plus haute magistrature de la Ville de La Madeleine, forte du soutien de plus de 20 % des Madeleinoises et des Madeleinois qui se sont exprimés dimanche dernier. Ce score montre qu'à La Madeleine, de plus en plus de voix veulent une ville plus verte, plus ouverte, plus accessible, plus juste socialement et plus vivante. Voter pour le groupe « Agir pour l'avenir » que je présiderai, c'est voter pour le choix de la sincérité, et de l'intelligence collective. Nous croyons qu'un autre mode de gouvernance est possible, moins solitaire, moins vertical parce que l'on ne sait jamais tout, parce que les vieilles recettes, si elles ne sont pas mises au goût du jour ne correspondent plus à la réalité de notre Ville. Si vous me confiez la responsabilité de Maire, alors, nous agirons en responsabilité, nous prendrons nos responsabilités, et nous respecterons nos oppositions. Garante de la tradition démocratique, je laisserai la Présidence d'une commission aux élus de l'opposition. Garante du souffle citoyen qui traverse toute notre Ville, nous transformerons les anciens locaux de l'AMIS en tiers lieux, une maison éco citoyenne, un espace de rencontres entre les jeunes, les associations et les habitants. Nous nous battons à la MEL pour une passerelle piétonne et cycliste qui enjambrera les deux fois deux voies de l'avenue Schuman afin que les citoyens, adeptes de la mobilité douce, bénéficient des mêmes droits à une circulation facilitée que celle accordée aux automobilistes. Nous vous proposerons de réfléchir et de concerter les habitants en vue de créer un nouveau jardin au tramway botanique, en lieu et place de l'immeuble Euralliance, un espace de nature, d'éducation dans ce quartier.

Nous discuterons avec Lille pour acheter un hectare du Sililam afin de le transformer en un nouveau stade ouvert à toutes et tous.

Nous agrandirons le projet de ferme urbaine, et oui, celui-ci émergera avant 2030.

Voter pour le projet conduit par le groupe « Agir pour l'avenir » que je représente et préside, c'est voter pour des projets, des propositions, une vision.

Un mandat, c'est 6 ans, pas 18, 24 ou 30. Gouverner c'est agir maintenant, c'est refuser de s'installer dans des habitudes afin de garantir à nos enfants et petits-enfants un cadre de vie pérenne et adapté aux modifications climatiques importantes que nous connaissons déjà.

Ensemble, faisons de La Madeleine une ville qui respire, une ville qui écoute, une ville qui agit sans parti pris, sauf celui de l'écoute avec sincérité. Agissons tout de suite, pour de vrai, pour toutes et tous. Je vous remercie ».

Madame REMY remercie Madame ROUSSEL et donne la parole à Monsieur LONGUENESSE qui s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les élus, Chers Madeleinois, Chères Madeleinoises,

Ce moment est toujours particulier dans la vie démocratique d'une commune, il marque à la fois une fin et un commencement.

C'est la fin d'une campagne intense, exigeante, rude mais qui aura eu aussi la vertu de voir s'opposer des lignes politiques différentes, j'y reviendrai. C'est aussi ce matin le commencement d'un nouveau chapitre, celui de l'action, de la responsabilité, du devoir.

Je veux d'abord dire merci aux près de 30 % d'électrices et d'électeurs qui ont choisi de faire confiance à la liste « La Madeleine au cœur de demain ». Leur soutien nous honore mais surtout nous engage. Il nous engage à être à la hauteur, à porter leur voix avec exigence, à ne jamais renoncer. Il nous a manqué la qualification pour le 2nd tour de 47 voix, 47 voix c'est peu. C'est une déception bien sûr, mais ce n'est en rien un échec, car au-delà du résultat, il y a une dynamique, une énergie, une espérance qui se sont levées dans cette campagne, et cela personne ne pourra l'effacer. Le désir d'alternance est aujourd'hui étincelle. Il commence lorsque les cœurs et les esprits sont touchés, et si nous avons perdu cette bataille électorale, nous avons sans aucun doute su marquer les esprits et toucher les cœurs. L'enthousiasme se trouve toujours du côté de celles et ceux qui portent une vision d'avenir, qui affrontent les problèmes avec lucidité et proposent un chemin à la fois exigeant et désirable. Il se fait en revanche beaucoup plus discret lorsqu'il s'agit de défendre les positions acquises, de préserver l'existant ou de gérer le présent sans élan ni ambition. Pire encore, renoncer à regarder demain, refuser de se mobiliser, dramatiser, discréditer celles et ceux qui s'attaquent aux enjeux de fond, préférer le statu quo à un mouvement clair et ainsi flatter le court terme au détriment de l'avenir, ce n'est pas seulement une erreur intellectuelle, c'est une faute politique, et au fond, c'est bien plus grave encore. C'est une attitude profondément délétère pour les générations à venir. Tout le monde le sait, c'est une évidence, pourtant nous cédon parfois à la tentation du confort, du connu et du court terme au détriment de l'audace et de l'imagination nécessaire pour ouvrir de nouvelles perspectives.

Vous connaissez la maxime « Gouverner c'est prévoir ». Aujourd'hui je me présente devant vous comme candidat à la fonction de Maire pour porter l'avenir et défendre les plus jeunes. Pas en les opposant les uns aux autres mais au contraire en rassemblant tous les quartiers, toutes les générations autour d'une vision exigeante de ce que doit être l'avenir. C'est l'engagement d'une vie en ce qui me concerne. Un engagement simple, sincère, dénué de calculs, un engagement pour demain au service des autres.

Mesdames et Messieurs, en toute vraisemblance, l'élection de ce matin désignera la tête de la liste victorieuse. Je respecte profondément le choix qui sera fait, car au fond, qu'est ce que la démocratie locale sinon la rencontre de convictions différentes au service de l'intérêt commun. Je veux le dire clairement, nous ne serons jamais dans l'opposition stérile, mais nous ne serons pas non plus dans la complaisance. Nous serons une force exigeante, une force de propositions, une force de vigilance. Être exigeant ce n'est pas s'opposer pour s'opposer, c'est refuser la facilité, c'est refuser les décisions de court terme qui hypothèque l'avenir, c'est poser des questions parfois dérangeantes toujours nécessaires, c'est vouloir tout simplement le meilleur pour notre ville. Mais être exigeant c'est aussi savoir écouter, écouter celles et ceux avec qui l'on est d'accord bien sûr, mais surtout celles et ceux avec qui l'on ne l'est pas parce que c'est dans cette confrontation respectueuse que naît souvent l'intelligence collective. N'oublions pas que le dialogue c'est d'abord et avant tout un désaccord fécond. Nous aurons des désaccords, c'est normal, c'est sain. Nous avons une responsabilité commune ne jamais laisser ces désaccords abîmer l'essentiel. L'essentiel c'est notre ville, l'essentiel ce sont les habitants. Nous devons être à la hauteur de nos concitoyens. Avec plus de 49 % des voix, soit près d'un électeur sur deux, l'aspiration à l'alternance est claire, il faudra à l'avenir impérativement en tenir compte. Et ce qu'attendent nos concitoyens, ce n'est pas seulement gérer le présent, je vous le répète, c'est de préparer l'avenir. Penser aux générations d'après, c'est accepter de voir plus loin que le prochain budget, plus loin que la prochaine échéance électorale, plus loin que sa propre personne, c'est faire des choix courageux, c'est investir dans ce qui ne se voit pas toujours immédiatement mais qui change durablement la vie, c'est aussi construire avec la vie des habitants. Je crois profondément que la politique locale ne peut plus se faire sans les citoyens, elle doit se faire avec eux, en les associant avec méthode, en les écoutant, en leur donnant une place réelle dans ce qui les concerne.

Mais au-delà du vote d'aujourd'hui, il y a une ligne que nous souhaitons tracer avec notre groupe « La Madeleine au cœur de demain », celle d'un engagement sans relâche, celle d'une exigence de chaque instant, celle d'une volonté de construire, de proposer, d'améliorer.

Nous serons là aujourd'hui et demain pleinement, fidèlement avec exigence. Nous serons là pour porter une vision, pour défendre des idées, pour proposer des solutions. Nous serons là aussi pour tendre la main chaque fois que l'intérêt général le commandera parce que servir notre commune dépasse tout le reste. Alors aujourd'hui, en me portant candidat à la fonction de Maire, je ne fais pas seulement acte de candidature, je prends un engagement solennel, celui de continuer à me battre avec dignité, avec détermination. »

Madame REMY informe Monsieur LONGUENESSE que son temps de parole de 5 minutes est atteint.

Monsieur LONGUENESSE poursuit son discours.

Madame REMY rappelle à Monsieur LONGUENESSE que son temps de parole est atteint.

Monsieur LONGUENESSE remercie Madame la Doyenne et indique terminer.

« Je répète, Alors aujourd'hui, en me portant candidat à la fonction de Maire, je ne fais pas seulement acte de candidature, je prends un engagement solennel, celui de continuer à me battre avec dignité, avec détermination, avec respect, avec hauteur de vue, mais aussi avec et surtout avec éthique et discernement. »

Suite à une nouvelle demande de Madame REMY d'arrêter son discours et de respecter le temps de parole de 5 minutes, Monsieur LONGUENESSE informe à nouveau en terminer et poursuit son allocution.

« avec éthique et discernement, Madame la Doyenne, pour notre ville et pour ceux et celles qui y vivent, et je vous propose et j'en conclus, Madame la Doyenne ne vous impatientez pas, je vous propose que malgré nos différences, nous ayons au moins une ambition commune, être à la hauteur de demain. Je vous remercie. »

Madame REMY remercie Monsieur LONGUENESSE et donne la parole à Monsieur LEPRETRE qui s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je voudrais à cet instant inviter l'ensemble de notre assemblée a beaucoup d'humilité et de sérénité devant les résultats du suffrage universel tel qu'il s'est exprimé le 15 mars dernier. À ce titre, je voudrais d'ailleurs et avant tout remercier l'ensemble des électrices et des électeurs qui ont participé au scrutin, quel qu'ait été leur vote. Vous comprendrez naturellement que j'adresse un remerciement tout particulier à celles et ceux qui ont fait le choix de notre liste « La Madeleine, ce lien entre nous » en nous permettant, il faut le rappeler car il faut aussi être factuel, de franchir pour la 1^{ère} fois, en 4 élections, le seuil des 4 000 voix et en nous plaçant en tête dans les 16 bureaux de vote avec une élection acquise dès le 1^{er} tour. Je veux dire qu'une élection acquise dès le 1^{er} tour ne va jamais de soi. Je veux dire aussi qu'au-delà des résultats de dimanche dernier, ce qui me paraît important et que chacun se conforme à un principe démocratique qui veut que l'on ne « refasse pas le match électoral » à l'occasion de la séance d'installation. Le match électoral a été disputé mais surtout gagné par l'équipe majoritaire qui est dans cette assemblée, cela veut dire qu'il a donc été perdu par les équipes qui présentaient une alternative. Dans ce match n'oublions jamais que l'arbitre c'est le peuple Madeleinois, et que l'on se doit toutes et tous bien naturellement de respecter l'issue du match et le verdict qu'il pose. Aujourd'hui, je le dis avec un mélange de sérénité et de solennité, nous avons toutes et tous un devoir collectif et démocratique de respecter le choix majoritaire des Madeleinoises et des Madeleinois, celui qu'ils ont exprimé dimanche dernier dès le 1^{er} tour, celui du projet de « La Madeleine, ce lien entre nous », projet qui va être déployé et déroulé pas à pas, à longueur des Conseils Municipaux au niveau de notre collectivité dans notre commune en dialoguant au sein de cette assemblée et à l'extérieur avec nos citoyens. Voilà les quelques éléments que je souhaitais rappeler et poser alors que nous installons notre conseil municipal. Je vous remercie Madame la Doyenne. »

Madame REMY remercie Monsieur LEPRETRE et rappelle que certains membres sont détenteurs de pouvoir. À ce titre, ils seront appelés à voter pour eux-mêmes et pour la personne leur ayant donné pouvoir.

Madame REMY ajoute qu'à l'appel de son nom, et le cas échéant, de celui de la personne ayant donné pouvoir, elle invite chacun à s'approcher de la table de vote, à prendre les bulletins et une enveloppe, à passer dans l'isoloir, à faire constater au président n'être porteur que d'une seule enveloppe et à déposer l'enveloppe dans l'urne.

Le nombre des conseillers qui ne souhaite pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, sera enregistré pour la bonne tenue des opérations de vote.

Ces précisions étant données, Madame REMY déclare le scrutin ouvert.

Madame REMY demande maintenant à la secrétaire de séance Mathilde FRÉTÉ-BLONDIN de bien vouloir appeler tour à tour les membres du Conseil Municipal pour voter.

Des bulletins, une urne et un isoloir ayant été installés et Madame FRÉTÉ-BLONDIN appelle chaque conseiller à voter, Madame JEANNEAU et Monsieur RINALDI remplissant leur rôle d'assesseurs.

Tout le monde ayant été appelé et ayant pu voter, Madame REMY déclare le scrutin clos.

Madame REMY demande à Madame JEANNEAU et à Monsieur Roberto RINALDI de procéder au dépouillement.

Après dépouillement, Madame REMY donne lecture des résultats de l'élection à la fonction de Maire de La Madeleine.

DÉLIBÉRATION 01/01 OBJET : 01/01 ÉLECTION DU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L.2122-12 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée de procéder à l'élection du Maire ;

Considérant qu'après un appel de candidatures, il est procédé au vote ;

Après vote au scrutin secret et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 35
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- M. LEPRÊTRE Sébastien : 27 (vingt-sept) voix
- M. LONGUENESSE Justin : 5 (cinq) voix
- Mme ROUSSEL Hélène : 3 (trois) voix

M. LEPRÊTRE ayant obtenu la majorité absolue, Madame REMY le proclame Maire de La Madeleine.

A cette annonce, l'assemblée se lève pour applaudir.

Madame REMY félicite chaleureusement Monsieur le Maire et l'invite à se rapprocher d'elle pour se voir remettre l'écharpe tricolore et informe qu'il lui revient désormais de présider la suite de la séance.

Monsieur le Maire s'installe au pupitre et s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs les élus municipaux, Mesdames, Messieurs les agents municipaux, Chères Madeleinoises, chers Madeleinois,

Au moment de démarrer mon propos, vous comprendrez que j'ai d'abord une pensée personnelle et affectueuse pour toute ma famille, et plus précisément pour ma mère présente ce matin, pour mon frère, le Colonel Cyril Leprêtre et son épouse qui m'ont fait la surprise de leur venue, et naturellement pour mon épouse Stéphanie et nos trois enfants, Flavien, Augustin et Eugénie. Depuis que j'assume la fonction de Maire de notre commune, ils en supportent à mes côtés toutes les exigences, toutes les contraintes et toutes les absences. Ils subissent aussi parfois malheureusement la brutalité qui les accompagne.

Je veux les remercier publiquement et du fond du cœur pour leur tolérance, leur patience et leur soutien permanent, mais aussi et surtout pour la force affective qu'il me prodigue et qui m'est indispensable. Merci de les applaudir.

Je veux aussi rendre un hommage sincère et appuyé aux élus qui ont siégé lors du mandat dernier, et parfois durant plusieurs mandats, et qui ne sont plus aujourd'hui sur les bancs du Conseil Municipal. Comme nous en avons l'habitude, nous les honorerons, comme il se doit, lors d'une cérémonie qui leur sera dédiée.

Je veux enfin avoir une pensée particulière pour les élus madeleinois qui sont décédés au cours du mandat écoulé.

Je pense évidemment à Claude JEGOU et naturellement à mon prédécesseur Claude DHINNIN.

L'un comme l'autre, l'un avec l'autre, ils ont été, dans la durée, des modèles d'engagement, de dévouement et de fidélité à notre commune. Ils restent pour nous, et à jamais, des exemples inspirants.

Je n'oublie pas Nicole BRUNNE et Mathilde LIEVIN, elles aussi décédées au cours du mandat écoulé, et je réitère que sera posée prochainement dans cette salle une plaque mémorielle sur laquelle figureront les noms de tous les élus décédés au cours de leur mandat municipal.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je mesure ce matin, avec humilité et avec responsabilité, l'honneur de la mission qui m'est confiée par le Conseil Municipal, et à travers lui par les Madeleinoises et les Madeleinois, et ce pour la 4ème fois.

Je m'engage solennellement devant vous et devant l'ensemble de notre population à me montrer digne de la confiance qui m'est témoignée, en faisant preuve de l'esprit d'initiative, du sens de l'écoute et de la capacité de décision qui sont attachés à la mission de Maire.

« Ceindre l'écharpe de Maire, c'est plus que changer de vie, c'est entrer en religion » affirmait Philippe SEGUIN.

En employant cette expression métaphorique, ce grand Républicain qui fut Maire d'Epinal a tout dit du niveau d'engagement qu'exige la fonction majorale.

Reste que cette exigence d'engagement s'accompagne aussi d'une richesse humaine sans équivalent.

Une richesse humaine nourrie de liens et de contacts directs, incarnée dans des visages et des histoires personnelles, dans des rires, des sourires, mais aussi parfois des larmes. Une richesse humaine totalement immergée dans la proximité.

Cette richesse humaine est faite de rencontres au quotidien, de joies et de fiertés partagées, mais aussi de peines et de difficultés affrontées ensemble.

C'est cette richesse humaine qui donne tout son sens à l'engagement et qui fait définitivement du mandat de Maire le plus beau des mandats.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, ce mandat municipal débute dans un contexte sans précédent de crises cumulatives que nous ne pouvons ignorer et qui pèsent et pèseront lourdement sur notre mandat et sur l'action municipale.

Je veux bien sûr parler de la crise géopolitique qui touche violemment l'Europe et le Moyen Orient. Une crise qui n'est pas sans impact sur notre économie et sur le coût de l'énergie.

Je pense aussi naturellement à la crise climatique, et au plan national aux crises sociale, politique et démographique qui touchent plus particulièrement notre pays, sans oublier la crise des finances publiques et de la dette, celle du pouvoir d'achat ou encore celle de nos services publics.

C'est dans ce monde en tensions et dans cette France en crises multiples que notre commune doit s'efforcer de continuer à s'affirmer comme un pilier, solide et résilient, de stabilité, de sécurité et de protection, c'est ce qu'attendent nos concitoyens.

Pour tenir ce rôle et relever ce défi, avec l'équipe « La Madeleine, ce lien entre nous », nous avons pris devant les Madeleinoises et les Madeleinois 12 engagements.

Des engagements à la fois crédibles, concrets et compatibles d'une part avec une nouvelle baisse du taux de taxe foncière, dès le mois d'avril et pour la durée du mandat, et d'autre part avec une gestion toujours raisonnable, rigoureuse et responsable.

Ces 12 engagements, pragmatiques, réalistes et parfaitement réalisables dans le mandat qui est devant nous, je tiens à les rappeler ici publiquement.

Il s'agit de :

- Protéger notre sécurité qui reste la priorité des priorités des Madeleinois qui aspirent légitimement à la tranquillité publique,*
- De protéger aussi notre santé, notre pouvoir d'achat et nos solidarités, comme nous le demandent nos concitoyens,*
- De protéger enfin notre cadre de vie et notre environnement.*

Autres engagements que nous prenons, celui d'apaiser, sécuriser et équilibrer nos déplacements, celui de cultiver notre identité si singulière de « ville village », et celui de cultiver et transmettre la République et ses valeurs qui n'ont jamais eu autant besoin de notre mobilisation dans notre pays.

Dans nos 12 engagements, figurent aussi ceux :

- De simplifier la ville,*
- De faire avec les habitants et avec nos partenaires (les communes voisines, la MEL et le Département),*
- Et enfin d'ouvrir de nouveaux lieux créateurs de liens : Une ludothèque, une nouvelle salle multisports Haute Qualité Environnementale, un 2nd jardin pédagogique, une ferme urbaine en maraîchage bio, et un café intergénérationnel.*

Ces 12 engagements servent une ambition forte et collective.

Cette ambition, c'est celle de protéger au quotidien et de cultiver dans la proximité La Madeleine, notre bien commun. Une ville apaisée, bienveillante, et entreprenante.

Une ville qui crée du lien, une ville qui fait du bien et qui prend soin des siens, de ses habitants, de tous ses habitants, quels que soient leur âge, leur quartier, et leur condition sociale.

Pour concrétiser cette ambition validée par le vote des Madeleinoises et des Madeleinois, j'ai la chance de pouvoir compter sur une nouvelle équipe. Une nouvelle équipe largement renouvelée, rajeunie et issue non seulement de la diversité géographique de tous nos quartiers, mais aussi de l'hétérogénéité politique et sociologique qui caractérise La Madeleine.

Cette diversité protéiforme, qui est effectivement à l'image de notre ville, elle se trouve aujourd'hui rassemblée autour de deux dénominateurs communs qui sont partagés par l'ensemble des membres de l'équipe « La Madeleine, ce lien entre nous ».

Tout d'abord un attachement fidèle et affectif, j'allais dire viscéral, à notre commune.

Ensuite une même volonté de s'engager pleinement et passionnément pour elle et pour le service de tous ses habitants.

Servir La Madeleine et l'ensemble de ses habitants, c'est aussi l'engagement quotidien des agents administratifs et techniques qui travaillent pour notre Collectivité et ses administrés.

Je veux leur redire ce matin toute ma confiance, toute mon estime et toute ma reconnaissance pour leur implication quotidienne, pour leur conscience professionnelle, et pour leur sens du service public.

Ce sont, ils sont des atouts précieux et même essentiels pour atteindre l'ambition que j'ai évoquée il y a quelques instants et qui est désormais devenue, depuis dimanche dernier, leur propre credo.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Durant la campagne électorale, j'ai eu l'occasion de témoigner que l'équipe « La Madeleine, ce lien entre nous » alliée expérience et renouveau, mais aussi compétence et bon sens.

J'ai dit qu'elle était prête à se mettre au travail, et ce dès le lendemain de l'élection.

L'élection est désormais derrière nous.

Alors, mettons-nous tous sans tarder au travail, avec la conviction que servir La Madeleine et les Madeleinois, c'est aussi faire vivre et renforcer le lien entre nous.

Dans cette formidable aventure humaine madeleinoise dont les prochaines années permettront d'écrire de très belles pages, vous pourrez toujours compter sur ma passion inépuisable et ma détermination sans faille.

*Vive La Madeleine !
Vive la République !
Vive la France ! »*

Monsieur le Maire invite le conseil à fixer le nombre d'adjoints.

En application des articles L2122-1 et 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif global du conseil municipal, soit 10 adjoints au Maire au maximum s'agissant de la commune de La Madeleine.

Il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à 10.

DÉLIBÉRATION 01/02 OBJET : 01/02 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de La Madeleine étant de 35 conseillers, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 10 adjoints ;

Considérant la proposition du Maire de créer 10 postes d'adjoints au Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE de créer 10 postes d'adjoints au Maire ;

CHARGE le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 10 adjoints au Maire.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 35 VOIX POUR**

Monsieur le Maire procède à l'élection des adjoints.

S'agissant de l'élection des adjoints, Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L.2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire rappelle également que, conformément à la circulaire relative à l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants en date du 4 mars 2026, les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter un nombre de conseillers municipaux égal à celui des adjoints à élire, ce dont il résulte que la présentation de listes incomplètes n'est pas admise.

Conformément au cadre rappelé, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une seule liste aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée par la liste « La Madeleine, ce lien entre nous ».

Monsieur le Maire indique que certains membres sont détenteurs de pouvoir. À ce titre, ils seront appelés à voter pour eux-mêmes et pour la personne leur ayant donné pouvoir.

Comme précédemment, à l'appel de son nom, et le cas échéant, de celui de la personne ayant donné pouvoir, chacun est invité à se rapprocher de la table de vote, à prendre les bulletins et une enveloppe, à passer dans l'isoloir, à faire constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe et à déposer son enveloppe dans l'urne.

Le nombre des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, sera enregistré pour la bonne tenue des opérations de vote.

Ces précisions étant données, Monsieur le Maire déclare le scrutin ouvert et demande aux assesseurs de se rapprocher de la table de vote.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance Mathilde FRÉTÉ-BLONDIN de bien vouloir appeler tour à tour les membres du Conseil Municipal pour voter.

Tout le monde ayant été appelé et ayant pu voter, Monsieur le Maire déclare le scrutin clos.

Monsieur le Maire demande à Claire JEANNEAU et Roberto RINALDI de remplir leur rôle d'assesseurs et de procéder au dépouillement.

DÉLIBÉRATION 01/03 OBJET : 01/03 ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L.2122-12 ;

Vu la délibération 01/02 du conseil municipal en date du 22 mars 2026 portant création de 10 postes d'adjoints ;

Considérant que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant que Monsieur le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination ;

Considérant qu'après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires ;

Après vote au scrutin secret et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 35

- bulletins blancs : 8

- bulletins nuls : 0

- suffrages exprimés : 27

- majorité absolue : 14

SUFFRAGES OBTENUS : 27

La liste « La Madeleine, ce lien entre nous » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

1ère adjointe au Maire Mme POULLIE Stéphanie

2ème adjoint au Maire M. GALIAY Artus

3ème adjointe au Maire Mme MARTIN DELALONDE Charlotte

4ème adjoint au Maire M. BOURSQUOT David

5ème adjointe au Maire Mme REMY Dominique

6ème adjoint au Maire M. ROBIN Olivier

7ème adjointe au Maire Mme BRICHET Céline

8ème adjoint au Maire M. ZIZA Eryck

9ème adjointe au Maire Mme LE ROY Céline

10ème adjoint au Maire M. POUTRAIN Arnaud

Monsieur le Maire appelle chaque adjoint pour leur remettre l'écharpe tricolore et cite les délégations de chacun.

Mme POULLIE Stéphanie : Adjointe déléguée à la « Ville Solidaire et populaire » - Solidarités, Associations, Animations

M. GALIAY Artus : Adjoint délégué à la « Ville sûre et apaisée » - Sécurité et tranquillité publiques - Mobilités - État civil- Elections

Mme MARTIN DELALONDE Charlotte : Adjointe déléguée à la « Ville intergénérationnelle » - Aînés - Jeunesse-Santé

M. BOURSQUOT David : Adjoint délégué à la Transition écologique et la qualité du cadre de vie (propreté, place de la nature et de l'animal en ville, fleurissement)

Mme REMY Dominique : Adjointe déléguée à la culture au Jumelage au Devoir de Mémoire et à la Transmission de la République

M. ROBIN Olivier : Adjoint délégué à la « Ville active et sportive » - Commerces - Entreprises locales - Sports

Mme BRICHET Céline : Adjointe déléguée à l'Enfance, la Famille et les Écoles

M. ZIZA Eryck : Adjoint délégué au Logement à l'Urbanisme et aux Travaux

Mme LE ROY Céline : Adjointe déléguée aux Ressources Humaines aux Moyens généraux et au Patrimoine communal

M. POUTRAIN Arnaud : Adjoint « Ville innovante, citoyenne et participative » et à la Simplification

Monsieur le Maire indique par ailleurs que deux conseillers délégués vont rejoindre l'exécutif, à savoir :

Mme COLIN Virginie comme conseillère déléguée à la ville accessible et inclusive

M. SAMSON Olivier comme conseiller délégué aux finances.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

Comme le veut la tradition, Monsieur le Maire remet un bouquet de fleurs à son épouse.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 8 avril prochain à 18h15 et qu'une photo des conseillers municipaux sera prise à l'issue de ce conseil sur le perron de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se lever pour entonner la Marseillaise.

À l'issue, Monsieur le Maire souhaite un bon dimanche à tous et lève la séance à 12h05.

La secrétaire de séance

Mme Mathilde FRÉTÉ BLONDIN



Le Président de séance

M. Sébastien LEPRÊTRE

Maire de La Madeleine

